

Enjeux environnementaux et aménagements du territoire

L'enquête conduite en septembre 1999 par l'OIP intervient huit ans après l'enquête réalisée au lendemain des élections régionales du printemps 1992 dans un contexte de forte sensibilité des Français aux questions environnementales portées par la campagne des mouvements écologistes et l'élection de leurs représentants dans les assemblées régionales. Depuis lors la sensibilité environnementale s'est maintenue à un niveau élevé dans les enquêtes de l'OIP. **En 1999 l'environnement fait partie des secteurs de l'action publique où les attentes en matière de développement du pouvoir des Régions sont les plus élevées** : elles concernent plus des deux tiers des personnes interrogées, soit un niveau comparable aux attentes concernant les domaines de l'éducation et de la formation ou de l'aide aux entreprises et nettement supérieur à celles qui concernent les moyens de communication ou l'aménagement du territoire. **C'est également un des domaines où l'hypothèse d'une majoration de la pression fiscale régionale pour "aider à financer l'amélioration de la situation" est majoritairement acceptée**. Sur cette toile de fond, l'enquête de septembre 1999 montre une réelle appropriation des enjeux environnementaux par les Français, même si ces derniers ne sont pas toujours exempts de contradictions.

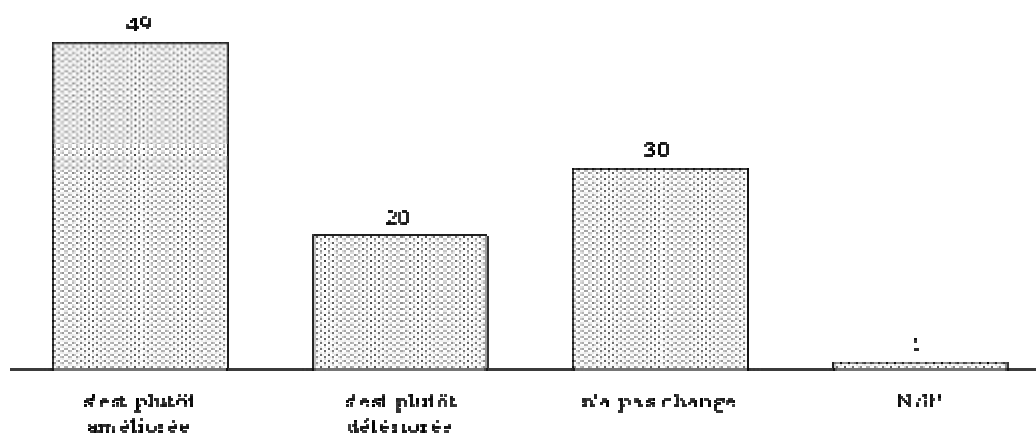
1. Etat des lieux et pronostic d'avenir positif

Le regard que portent les Français sur l'évolution de la situation de l'environnement dans leur région "au cours de ces dernières années" est relativement rassuré et rassurant : pour 49%, elle "s'est plutôt améliorée", pour 30% elle n'a pas changé, pour 20% elle "s'est plutôt détériorée". Contrairement à certaines idées reçues, la prise de conscience des enjeux environnementaux dans les régions ne s'accompagne donc pas d'un catastrophisme général, mais plutôt d'une sorte de reconnaissance de l'action publique conduite pour la maîtrise de l'environnement, reconnaissance il est vrai plus massive parmi les personnes de plus de 50 ans que parmi les jeunes et les diplômés dont l'enquête confirme un niveau d'exigence et de vigilance plus élevé. A ce clivage générationnel s'ajoute un clivage territorial fort : 33 points séparent la région où les jugements positifs rétrospectifs sont les moins nombreux (32%), de celle où ils sont les plus élevés (65%).

Figure 1

L'évolution récente de la situation de l'environnement

(Réponses en %)



Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

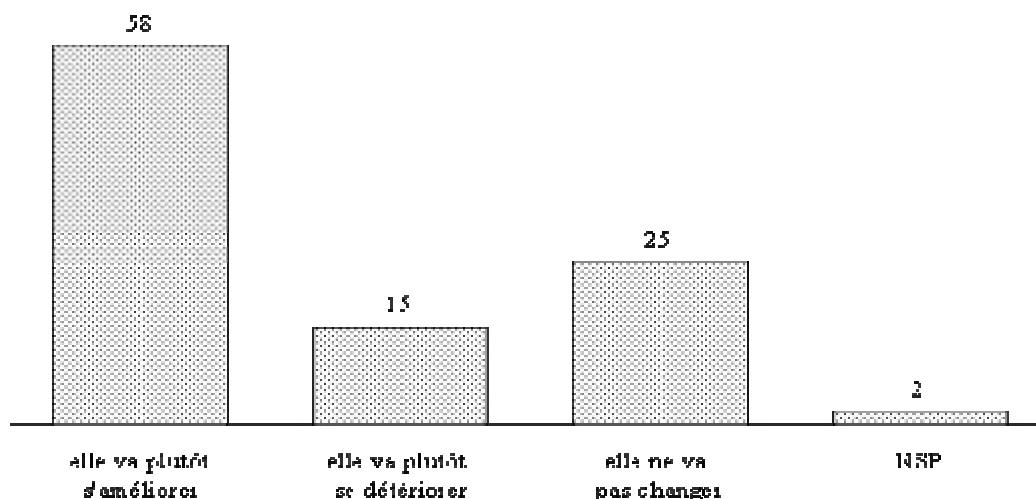
Les pronostics pour l'avenir sont nettement optimistes : une large majorité de Français considèrent en effet que la situation de leur environnement régional va s'améliorer (58%), pour

25% elle ne va pas changer, pour 15% va plutôt se détériorer. Difficile de dire quelle est la part de ces pronostics positifs qui repose sur la confiance dans la prise en compte dans l'action publique de l'enjeu environnemental et celle qui relève de la confiance dans une modification des comportements individuels en faveur de l'environnement. Toujours est-il que l'anticipation d'une amélioration des situations régionales est majoritaire dans 17 des 18 régions étudiées et dans toutes les familles politiques, écologistes compris.

Figure 2

Le pronostic d'évolution de la situation de l'environnement

(Réponses en %)



Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

Les jugements rétrospectifs et prospectifs sont fortement corrélés : autrement dit, l'optimisme pour juger du passé s'accompagne d'une confiance quasi unanime dans les évolutions positives à attendre (94%). Le pessimisme rétrospectif engendre un pessimisme dominant pour anticiper l'avenir (68%).

Sur le total des opinions exprimées, l'optimisme est prédominant : 45% répondent positivement à la fois pour juger de l'évolution récente de la situation régionale et pour prévoir son évolution. Seuls 13% sont "pessimistes" sur ces deux points.

2. La perception de menaces potentielles pour l'environnement régional : évolution des opinions et effets contextuels

Les Français ont été invités à qualifier un certain nombre de "dangers" pour l'environnement de leur région selon qu'ils leur paraissent "plutôt grands" ou non. La distribution des réponses fait ressortir quatre tendances majeures.

1. La première est la nette dédramatisation de la représentation des dangers depuis le début de la décennie. Ainsi, qu'il s'agisse des pollutions, des risques industriels, de la défiguration des paysages ou des décharges sauvages d'ordures, le sentiment de gravité de ces risques pour l'environnement régional a nettement fléchi depuis l'enquête OIP de 1992 (entre moins 5 et moins 15 points).

La différence de contexte politique entre l'enquête de 1992 et celle de 1999 explique pour partie ce mouvement d'opinion. Il y a huit ans la sensibilité à l'écologie était "à son comble", après la campagne électorale active pour les élections régionales et l'entrée des conseillers écologistes

dans les assemblées. Elle s'est aujourd'hui émoussée comme en témoignent deux indicateurs convergents. La proximité déclarée à un mouvement écologiste est de 14% en 1999 au lieu de 26% en 1992; l'attraction pour les associations de défense de l'environnement n'est plus que de 43% en 1999 au lieu de 66% huit ans auparavant.

On peut également faire l'hypothèse de la perception d'une meilleure prise en charge des dangers environnementaux par les pouvoirs publics en 1999. Toujours est-il que dans tous les segments sociaux, et dans toutes les familles politiques, écologistes y compris, le sentiment de danger induit par ces divers risques est aujourd'hui moins intense.

2. Malgré ce recul, la seconde tendance reste la forte sensibilité des Français à des risques diversifiés : treize menaces sur quatorze proposées sont jugées "plutôt grandes" par une majorité absolue de personnes interrogées, dont six par plus de 60% d'entre elles.

Tableau 3

La hiérarchie des dangers pour l'environnement dans la région

Evolution 1992-1999

(% de réponses "plutôt grand")

	1999	Ecart 92/99
L'augmentation des déchets domestiques	74	*
La pollution de l'eau	71	-5
Le bruit dans les villes et les agglomérations	66	*
L'abandon des cultures et le dépeuplement des zones rurales	65	-9
Les décharges sauvages d'ordures	64	-15
La pollution atmosphérique	64	-6
La diminution des ressources en eau	60	*
Le stockage des déchets chimiques	57	-11
Les pollutions agricoles	56	*
La disparition de certaines espèces animales et végétales	55	*
La défiguration des paysages	55	-8
La concentration de la population dans les villes	55	*
Le transport de matières dangereuses	52	-11
Les risques nucléaires	44	-7

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1992 et 1999

*Non posé en 1992

Dans la hiérarchie des risques, l'augmentation des déchets domestiques (74%) et les décharges sauvages d'ordures (64%) apparaissent parmi les dangers les plus souvent relevés dans toutes les régions et les segments sociaux. Sans doute cette sensibilité est-elle exacerbée par la diffusion médiatique d'images de détritiques dans la nature ou dans les villes, ou encore par l'intérêt accordé aux opérations type "plages propres"... Toujours est-il que l'enjeu "propreté" est

désormais très valorisé dans l'opinion, ce que confirmeront plusieurs autres résultats de cette enquête.

Comme attendu, les pollutions font également partie des grands champs de préoccupations des Français, qu'il s'agisse de la pollution de l'eau (71%), de l'air (64%) ou des pollutions agricoles (56%).

La sensibilité à la qualité des paysages, qui font désormais partie du patrimoine national aux yeux des Français, est également manifeste. 55% d'entre eux considèrent la défiguration des paysages comme une grave menace pour l'environnement, ceci renvoyant tant au paysage urbain qu'au paysage rural si l'on en juge par la distribution des réponses : citadins et habitants des campagnes y sont aussi attentifs les uns que les autres.

Les risques induits par la répartition spatiale déséquilibrée de la population sont également très présents. Ceux liés à l'urbanisation sont perçus comme aussi menaçants que ceux qui concernent le monde rural : 66% des Français dénoncent le bruit dans les villes et les agglomérations, 55% la concentration de la population en ville. Les deux tiers d'entre eux font de même à propos de l'abandon des cultures et du dépeuplement des zones rurales, 55% à propos de la disparition de certaines espèces animales et végétales.

Enfin, les risques industriels s'ajoutent à la liste des dangers. Mais on remarquera qu'ils figurent plutôt en bas de la hiérarchie. Les risques nucléaires arrivent au dernier rang (44%). Le transport de matières dangereuses (52%) ne paraît guère plus grave que la disparition d'espèces animales et végétales..., le stockage des déchets chimiques (57%) à peine plus.

3. La troisième tendance lourde est la "territorialisation" de la représentation des menaces, qui fait écho aux caractéristiques objectives des situations régionales. Au sentiment diffus de "gravité de tous les dangers" observé en 1992 succède une prise de conscience des enjeux locaux en matière d'environnement.

Les régions où les risques en matière de pollution de l'eau, pollutions agricoles, abandon des cultures sur-valorisés, sont des régions où la structure du PIB fait apparaître une forte contribution du secteur agricole. La sensibilité aux déchets et aux décharges sauvages est exacerbée dans les régions urbanisées et/ou connaissant une intense activité touristique qui rend probablement plus problématique la gestion sur l'année des déchets ménagers.

Les risques industriels sont davantage ressentis dans les régions à forte valeur ajoutée du secteur secondaire, la défiguration des paysages est plus sensible dans un groupe de régions à forte urbanisation, en particulier sur le littoral, etc.

4. La quatrième tendance est la structuration de la perception des dangers par des effets générationnels. Elle entraîne un renouvellement de la problématique environnementale. Les jeunes générations et les plus diplômés sont les plus concernés par les risques qui portent atteinte à la nature: pollutions de tous ordres, qualité des paysages, propreté des sites. Les plus âgés et les moins diplômés demeurent davantage préoccupés par les risques industriels et ceux liés à l'urbanisation.

3. Les chasseurs et l'environnement : un renversement favorable d'image entre 1992 et 1999

Le débat sur la chasse en France a été fort nourri au cours des dernières années, alimenté par des réglementations européennes contestées, comme par la campagne électorale active et efficace de la liste CPNT aux élections européennes. Il en est résulté, entre 1992 et 1999, un renversement des opinions sur le rôle des chasseurs en matière d'environnement naturel, jugé aujourd'hui majoritairement positif.

Tableau 4

L'image des chasseurs - Evolution 1992-1999

(Réponses en %)

	1992	1999	Ecart
Aident à protéger l'environnement naturel	31	48	+17
Mettent en danger l'environnement naturel	39	36	-3
Ni l'un, ni l'autre	21	12	-9
NSP	9	4	

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1992 et 1999

Alors qu'en 1992, l'image des chasseurs mettant en danger l'environnement était dominante et que près d'un tiers des Français ne prenait pas part à la controverse sur le rôle positif ou négatif des chasseurs en matière d'environnement, en 1999 les opinions se sont polarisées en faveur de leur image valorisante de protecteurs de l'environnement naturel. Le recul des réponses "ni l'un ni l'autre" ou "ne sait pas" témoignant l'indifférence au bénéfice des réponses positives s'observe dans tous les segments territoriaux.

L'image des chasseurs protecteurs de l'environnement rallie la majorité absolue des résidents des communes rurales (53%) et des agglomérations de moins de 20 000 habitants (50%) et encore la majorité relative des habitants des plus grandes agglomérations urbaines (45%) à l'exception des résidents de l'agglomération parisienne qui sont aujourd'hui les seuls parmi lesquels l'image négative des chasseurs reste dominante.

Dans la controverse politique qui oppose chasseurs et écologistes, les chasseurs ont été entendus, pourrait-on dire, et le poids de leurs positions dans l'opinion ne saurait être minimisé par les acteurs publics. En 1992, seuls les sympathisants du mouvement CPNT avaient en majorité une image positive des chasseurs. En 1999, seuls les écologistes en ont majoritairement une image négative. Mais la controverse a également pénétré dans leurs rangs : 33% des sympathisants des Verts (au lieu de 10% en 1992) considèrent que les chasseurs "aident à protéger l'environnement naturel".

L'image positive est aujourd'hui privilégiée quel que soit le niveau de diplôme des personnes interrogées. Les plus diplômés sont les plus nombreux à ne pas choisir entre l'image de prédateurs et l'image de protecteurs de l'environnement, pensant sans doute que les chasseurs peuvent alternativement endosser les deux rôles. Seuls les moins de 25 ans considèrent d'abord que les chasseurs représentent une menace (48%, pour 40% qui adhèrent à l'image positive). Les femmes sont partagées pour choisir, les hommes franchement favorables aux chasseurs (54%).

4. Le lien environnement / santé

Les pollutions, on l'a vu, sont perçues comme constituant une grave menace à l'égard de "la situation de l'environnement dans la région" par de larges majorités d'enquêtés. La pollution est aussi considérée aujourd'hui comme un danger ayant **des conséquences dans la sphère privée car menaçant très gravement "la santé des gens"**, plus gravement même que le tabac.

Tableau 5
La hiérarchie des menaces sur la santé

	Très grave	Plutôt grave	Ss-total grave	Pas très grave	Pas grave du tout	Ss-total pas grave	NSP
La pollution	71	28	99	1	0	1	0
Le tabac	66	29	95	4	1	5	0
Les aliments génétiquement modifiés	49	34	83	11	2	13	4

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

Certes la pollution fait partie des risques subis et le tabac des risques choisis. Bien que les statistiques des victimes du tabac, largement médiatisé comme fléau numéro un de la santé publique soient autrement plus impressionnantes que l'évaluation des troubles de la santé directement imputables à la pollution, celle-ci est jugée beaucoup plus fréquemment "très grave" pour la santé (71%) que le tabac (66%). La nouveauté de l'évaluation de ce risque et les inconnues le concernant inquiètent à l'évidence l'opinion. Parmi les jeunes, les risques inhérents à la pollution sont perçus comme sensiblement plus graves que ceux qui sont liés au tabac (plus 13 points). Enfin, pour 49% des personnes interrogées, les aliments génétiquement modifiés représentent "une menace très grave pour la santé des gens", ce qui compte tenu de l'inscription récente de cette question sur l'agenda des médias constitue un niveau d'inquiétude non négligeable.

5. Le civisme environnemental se développe sauf en ce qui concerne l'usage de la voiture

La sensibilité à l'environnement s'accompagne du développement d'un civisme environnemental parfois plus diffusé dans la population que le civisme ordinaire. Qu'il s'agisse de transgression d'interdits ou de gaspillage les Français sont prompts à la condamnation de principe des comportements portant atteinte à l'environnement.

Tableau 6
L'évaluation du civisme environnemental
(% de réponses "très condamnable")

Faire des graffitis sur les murs et les bâtiments	61
Laisser tourner son moteur de voiture sans nécessité	48
Laisser couler l'eau sans nécessité	46
Ne pas payer ses impôts	43
Ne pas payer dans les transports en commun	41
Fumer dans les lieux publics	41
Ne pas utiliser les poubelles spécialisées pour mettre les bouteilles vides ou les vieux papiers	37
Prendre sa voiture plutôt qu'utiliser les transports en commun à durée de trajet égale	12

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

C'est ainsi que "faire des graffitis sur les murs et les bâtiments, "laisser couler l'eau" ou laisser tourner son moteur de voiture sans nécessité" est jugé plus souvent "très condamnable" que frauder dans les transports en commun ou frauder le fisc. Près de quatre enquêtés sur dix jugent encore très sévèrement le fait de fumer dans les lieux publics ou de ne pas utiliser les poubelles spécialisées pour trier ses déchets.

Le seul comportement qui suscite la tolérance est "l'usage de la voiture plutôt que des transports en commun, à durée de trajet égale" (12% de réponses "très condamnable"). Même au nom du combat contre la pollution dont ils se font les hérauts, les Français ne semblent donc pas prêts à modifier leurs pratiques individuelles de déplacement.

Les plus âgés sont toujours les plus nombreux à condamner l'incivisme, en particulier s'il s'agit de gaspillage (laisser couler l'eau) ou de transgression de réglementations fumer dans les lieux publics, faire des graffitis -. Les jeunes sont en revanche toujours plus tolérants.

Invités à se prononcer sur la justification de sanction financière d'un certain nombre de comportements susceptibles de menacer l'environnement, les Français s'y montrent très largement favorables, en particulier pour ceux qui portent atteinte à la nature ou à la propreté : 73% pénaliseraient "ceux qui jettent leur déchets dans la nature", 62% "ceux qui ne respectent pas les réglementations dans les sites naturels protégés", 60% "ceux qui ne respectent pas la propreté des lieux publics".

Tableau 7

La pénalisation des comportements non respectueux de l'environnement

(Réponses "tout à fait justifiée" en %)

Pour ceux qui jettent leurs déchets dans la nature	73
Pour ceux qui ne respectent pas les réglementation dans les sites naturels protégés	62
Pour ceux qui ne respectent pas la propreté des lieux publics	60
Pour ceux qui utilisent des véhicules polluants	38
Pour ceux qui arrosent la pelouse ou lavent leur voiture en cas de sécheresse	37

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

En revanche l'indulgence est à nouveau à l'œuvre pour l'usage de la voiture : utilisation de véhicules polluants, lavage de la voiture en cas de sécheresse ne justifient de fortes amendes que pour moins de quatre Français sur dix. On touche là, à l'évidence, à ce qui paraît appartenir au registre de la liberté individuelle.

D'une manière générale, la permissivité des jeunes est encore beaucoup plus large que celle de leurs aînés, sauf en ce qui concerne des comportements qui portent atteinte à la nature. Ils condamnent en effet dans les mêmes proportions que les plus âgés le fait de jeter des déchets dans la nature ou de ne pas respecter les réglementations dans les sites protégés.

6. Développement durable : la sensibilisation de l'opinion est en cours

Classiquement, les préoccupations environnementales sont en tension dans l'opinion avec les objectifs de développement économique. Pour mesurer la sensibilisation à la prise en compte de

l'objectif de développement durable parmi les facteurs qui doivent conduire l'action publique, plusieurs scénarios mettant en balance l'enjeu environnemental et l'enjeu de développement local ont été proposés aux personnes interrogées.

En matière de **critère d'attribution par leur Région d'aides à l'implantation d'une entreprise, les garanties que celle-ci offre "de ne pas dégrader l'environnement par des rejets polluants" et le nombre d'emplois qu'elle propose de créer arrivent à égalité (33% et 34%)**. Les préoccupations d'aménagement du territoire par "la localisation de l'entreprise dans un territoire économiquement défavorisé" (18%) sont nettement moins soutenues, le critère de non-dégradation du cadre de vie des habitants arrive en dernier rang (14%). Seuls les moins de 25 ans et les ouvriers privilégient la création d'emploi.

Tableau 8
Les critères d'attribution des aides régionales aux entreprises
(Réponses en %)

Le nombre d'emploi créés	34
Les garanties de ne pas dégrader l'environnement par des rejets polluants	33
La localisation dans un territoire défavorisé économiquement	18
Les garanties de ne pas dégrader le cadre de vie des habitants	14
NSP	1

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

Si l'on examine la répartition régionale des réponses, il apparaît que la répartition des choix entre les critères d'emploi ou d'environnement dépend pour les enquêtés de l'évaluation de la richesse collective de leur région et du regard plus ou moins inquiet qu'ils portent sur la situation de l'environnement : dans les cinq régions où le critère de création d'emplois supplante le critère environnemental, les grands indicateurs socio-économiques de valeur ajoutée par habitants, revenu disponible par habitant, part des prestations sociales dans le revenu sont sensiblement moins favorables qu'en moyenne nationale. Et dans les cinq régions où le critère de non-pollution est le plus nettement privilégié, les enquêtés dénoncent plus qu'ailleurs un ou des problèmes de risques industriels, de défiguration de paysages, de pollution à propos de la situation de l'environnement dans la région.

En matière de **critères d'attribution d'aides du Conseil régional aux agriculteurs**, la solidarité avec les exploitants en difficulté (48%) dépasse de peu le critère environnemental de "l'engagement des exploitants à mieux respecter les paysages, les sols et la qualité des produits (43%)". En regard, la compétitivité de l'agriculture n'apparaît plus comme un maître mot : seuls 7% désignent comme destinataires prioritaires des aides régionales "les exploitants les plus dynamiques pour qu'ils renforcent leur compétitivité". Les exploitants agricoles ne défendent pas plus ce critère que le reste de la population (8%). Le respect des sols, des paysages et de la qualité des produits est le critère nettement privilégié par les cadres et les plus diplômés. Il arrive en tête dans trois régions confrontées selon les habitants à de fortes menaces environnementales, qui sont également les régions privilégiant les garanties de non-pollution comme critère d'attribution d'aides régionales à des entreprises.

Tableau 9

Les critères d'attribution des aides régionales aux exploitants agricoles

(Réponses en %)

Aux exploitants en difficulté pour qu'ils puissent maintenir leur activité	48
Aux exploitants qui s'engagent à mieux respecter les paysages, les sols et la qualité des produits	43
Aux exploitants les plus dynamiques pour qu'ils renforcent leur compétitivité	7
NSP	2

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

Enfin, dans le domaine des équipements de transport collectif, trois priorités font jeu égal : "la facilité d'accès pour tous les usagers" (29%), "l'utilisation d'énergies propres" (26%), "la maîtrise des tarifs" (24%). La rapidité de déplacement n'est choisie que par une minorité (13%). Les cadres et les habitants des grandes agglomérations sont les plus sensibles à l'utilisation d'énergies propres.

Tableau 10

Les grands objectifs en matière de transports collectifs

(Réponses en %)

Que ces transports soient faciles d'accès pour tous les usagers	29
Que ces transports utilisent des énergies propres	26
Que les tarifs soient abordables	24
Que les gens puissent se déplacer rapidement	13
Que ces transports ne dégradent pas le cadre de vie	7
NSP	1

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

La diffusion dans l'opinion de la préoccupation de développement durable se manifeste également par les dispositions favorables des Français à l'égard du surcoût éventuel des produits de consommation de qualité et/ou garantissant une production respectueuse de l'environnement : 51% des enquêtés se déclarent "tout à fait prêt" à payer sensiblement plus cher "des produits dont la production respecte l'environnement", 55% sont dans les mêmes dispositions concernant "des produits régionaux portant un label qualité". L'accord pour un surcoût est un peu moins large pour "des produits fabriqués en France" (48%). L'acceptation de principe d'une contribution financière à des productions propres et à des productions de qualité est majoritaire quel que soit le niveau de revenu du foyer.

Tableau 11

L'acceptation du surcoût de certains produits

(% de réponses "oui certainement")

Des produits régionaux portant un label qualité	55
Des produits dont la production respecte l'environnement	51
Des produits fabriqués en France	48

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

7. Les conditions de l'action publique : un système de contraintes

Les acteurs de l'aménagement du territoire ne disposent que de marges de manœuvre étroites pour faire accepter aux habitants des projets d'intérêt général susceptibles d'impliquer des inconvénients privés pour certains : dans l'hypothèse où "les habitants d'une région risquent de subir des inconvénients à cause d'un grand projet comme le passage d'une voie ferrée, d'une autoroute ou d'un canal", 46% des personnes interrogées pensent qu'il faut "maintenir le projet en indemnisant correctement les habitants", 52% qu'il faut leur accorder le droit de refuser le projet. Le soutien d'un droit au refus des habitants lésés par un grand projet l'emporte nettement parmi les moins de 50 ans et seuls les plus âgés optent en majorité pour le maintien du projet. Les prises de positions s'inversent selon les sympathies politiques : les personnes proches de la gauche plurielle défendent le droit au refus (54% contre 44%), les sympathisants de droite privilégient le maintien du projet moyennant indemnisation (53% contre 45%).

Dans le cas d'un conflit entre intérêt public et intérêts privés, la confiance des Français dans les différentes catégories d'acteurs susceptibles d'éclairer la controverse est inégalement répartie. En cas de conflit sur le tracé d'une autoroute ou d'un TGV dans la région, c'est d'abord aux associations locales de défense de l'environnement que les enquêtés feraient confiance "pour se faire leur propre opinion sur le sujet" : 79% leur accordent confiance, mais 24% seulement "tout à fait confiance". La confiance dans "les experts, ingénieurs, techniciens" s'élève globalement à 66% mais avec 16% seulement de forte confiance.

Tableau 12

La confiance dans les interlocuteurs en cas de conflit sur un projet

(Tracé d'une autoroute, d'un TGV ou d'un canal)

	Tout à fait confiance	Plutôt confiance	Ss-total confiance	Plutôt pas confiance	Pas confiance du tout	Ss-total pas confiance	NSP
Le préfet	9	45	54	27	16	43	3
Les élus locaux	11	49	60	24	14	38	2
Les experts (ingénieurs, techniciens)	16	50	66	21	11	32	2
Les associations locales de défense de l'environnement	24	55	79	13	6	19	2

Source : Enquêtes OIP/Conseils régionaux 1999

Les élus locaux (60%) et les préfets (54%) obtiennent des scores moins élevés et la confiance à leur égard est peu intense (environ 10% leur font tout à fait confiance). En milieu rural et dans les agglomérations urbaines de petites tailles (moins de 20 000 habitants), les élus locaux et le préfet bénéficient d'un niveau de confiance plus élevé qu'en moyenne ; en milieu urbain c'est le pouvoir d'expertise qui a plus largement la faveur des habitants. Mais quel que soit le milieu de résidence, les associations locales de défense de l'environnement apparaissent de loin comme l'acteur le plus valorisé.

- Enquête effectuée à la demande de l'Observatoire Interrégional du Politique (OIP) par les instituts CSA, IFOP, L.HARRIS, SOFRES
- Date du terrain d'enquête : septembre 1999
- Méthode des quotas (sexe, âge et profession du chef de famille)
- Stratification par département et catégorie d'agglomération
- Résultats sur un échantillon représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, obtenu par le cumul d'échantillons régionaux.
- Nombre de cas : 12 650

Elisabeth Dupoirier,

Directrice de l'Observatoire Interrégional du Politique (OIP)